NOUVEAU CODE DU COMMERCE

L'opposition exprime son appréhension

Le projet de loi modifiant et complétant le code du commerce à l'Assemblée populaire nationale (APN) était hier au centre d'un large débat au sein de l'Assemblée nationale. Présenté hier par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, le projet a été critiqué par les parlementaires de l'opposition.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Le projet de loi, qui amende trois articles du code de commerce et y introduit deux autres, prévoit de nouvelles dispositions relatives aux Sociétés à responsabilité limitée (Sarl) en vue d'encourager la création d'entreprises en Algérie et contribuer à la lutte contre l'économie informelle.

Ce nouveau texte prévoit notamment la suppression de l'exigence d'un capital minimum pour la création d'une Sarl, l'extension des apports de la société aux apports en industrie, la protection des associés et l'augmentation du nombre de ces derniers. Ainsi, l'article 566 du code du commerce est modifié et complété pour stipuler que «le capital minimum pour la création de la Sarl est fixé librement par les associés dans les statuts de la société. Le capital social doit être mentionné dans tous les documents de la société».

Le montant du capital minimum des Sarl est fixé par la réglementation actuelle à 100 000 DA. Ce texte consacrera aussi la non-limitation préalable du capital minimum, puisque les associés pourront déterminer, eux-mêmes et librement, le minimum du capital social qui peut aller jusqu'à 1 DA symbolique.

Concernant les apports pour une Sarl, deux articles (567 bis et 567 bis1) sont introduits dans le code du commerce actuel : «L'apport en Société à responsabilité limitée peut être en industrie». «L'évaluation de sa valeur et la fixation de la part qu'il génère dans les bénéfices sont fixées dans les statuts de la société. Cet apport n'entre pas dans la composition du capital de la société (567 bis). Si la société n'est pas constituée dans un délai de 6 mois à compter du dépôt des fonds, tout associé peut demander au notaire la restitution du montant de son apport (567 bis1)», indique le projet de loi. Concernant le nombre des associés, l'article 590 y afférent a aussi été modifié dans le sens où «le nombre des associés d'une Sarl ne peut être supérieur à 50. Le nombre maximal actuel des associés d'une Sarl est de 20 personnes», ajoute-t-on. Le projet de loi selon ses initiateurs «vise surtout à faciliter et à encourager la création d'entreprises sous forme de personnes morales, et ce, notamment pour les Sarl dont le nombre est encore insuffisant en Algérie même si c'est la forme de sociétés la plus répandue dans le pays». «Le gros du tissu économique national est constitué à hauteur de plus 90% de personnes physiques. Nous voulons renverser la tendance et privilégier la création, le plus possible, de sociétés», soutient-on. Or, du côté de l'opposition à l'image du Parti des travailleurs, on appréhende le texte en question, arguant que «ce n'est pas la PME et la PMI qui vont relancer l'économie nationale». «Il y a trop de contradictions au sein de ce gouvernement. Nous doutons sur les objectifs de cette loi, d'où notre interrogation si elle n'a pas été instituée dans le seul but de travailler les intérêts de l'oligarchie ou encore pour le blanchiment d'argent» s'est interrogé le député du Parti des travailleurs, Ramdane Youcef Taâzibt.

Pour leur part, les députés de l'Alliance verte ont exprimé leur opposition au projet de loi, appelant le gouvernement «à engager plutôt une réflexion profonde sur l'état de notre économie touchée de plein fouet par la crise économique».

A. B.

LA MINISTRE DE LA POSTE ET DES TIC À GHARDAÏA

Écoute et orientations

Après avoir suivi avec beaucoup d'attention l'exposé qui lui a été présenté par les responsables locaux d'Algérie Poste et d'Algérie Télécom, la ministre de la Poste et des TIC s'est rendue aux différentes agences Actel, bureaux de poste, Centre des chèques postaux, Recette principale et agences commerciales des opérateurs de téléphonie mobile.

Dans tous les points de visite, la ministre s'est entretenue avec les responsables locaux mais pas seulement, elle a surtout écouté les doléances des citoyens, usagers du service public de la Poste et des TIC. Elle voulait s'enquérir de la situation en confrontant les avis, les chiffres et les déclarations.

Ses principales questions ont touché à la qualité de service offert aux citoyens comme la disponibilité des liquidités, le fonctionnement des distributeurs automatiques de billets, les délais de réponse aux demandes de branchement et la qualite de la connexion internet.

Partout, les citoyens ont relevé à la première responsable du secteur l'insuffisance de guichets opérationnels et d'agents ainsi que les pannes qui surviennent de temps en temps au niveau des distributeurs de billets.

S'adressant à ses cadres, Madame la Ministre a insisté sur la nécessité de renforcer les structures en personnel et en matériel et sur la formation du personnel.

Sur un autre volet, la ministre a appelé les opérateurs de téléphonie mobile, notamment Djezzy et Ooredoo, à faire plus d'efforts pour la couverture des zones éparses.

La ministre qui s'est rendue à l'école primaire Emir-Abdelkader dans la commune de Berriane a, par ailleurs, salué l'initiative d'Algérie Télécom de doter les établissements scolaires de connexion internet et même de matériel informatique pour certains. Là aussi la ministre s'est interrogée sur le nombre d'écoles connectées par Algérie Télécom. Le nombre 20 ne correspond pas à celui présenté par la Direction de l'éducation de la wilaya qui est de 80 écoles existantes. Elle a demandé aux différents intervenants dans cette opération d'accorder leurs violons.

Lors d'un point de presse organisé en marge de sa visite, la ministre a qualifié la situation de son secteur de moyenne et à relevé que malgré le travail accompli, des efforts restent à faire notamment en matière d'encadrement des agents d'Algérie Poste et d'Algérie Télécom et de couverture des zones d'ombre par les réseaux de téléphonie mobile.

Concernant le faible débit d'internet, la ministre dira que le problème sera réglé avec la généralisation de la fibre optique.

Enfin elle s'est engagée à accompagner le développement de son secteur à travers tout le territoire national.

R. N.

BOUDIAF À LA RENCONTRE RÉGIONALE SUR LA SANTÉ :

«C'est un projet de société»

En tenant cette rencontre pour une évaluation objective de la situation sanitaire du pays, le ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière a voulu, à partir de Constantine, donner le la à une remise en cause de tout ce qui a été entrepris jusque-là.

Pour Abdelmalek Boudiaf, c'est un projet de société, toute proportion gardée, cela s'entend : «Effectivement, le secteur de la santé suppose une intersectorialité bien réelle, nous travaillons de concert avec l'ensemble des institutions, mais plus encore avec le citoyen, toutes classes confondues. Ainsi la notion de citoyenneté trouve sa pleine signification quand il s'agit de comportements et autres attitudes, je réitère ce concept, puisqu'il en est un, que nous devons nous projeter dans l'avenir et nous préparer à nous hisser à un rang supérieur pour atteindre un niveau appréciable, nous avons les moyens, aussi bien humains que matériels, il nous reste à les capitaliser, les rentabiliser avec un brin de rationalité, chose que nous pouvons faire, à condition bien sûr que les volontés soient présentes, en tous cas, pour moi je m'y attelle corps et âme, il y va de notre avenir.»

En fait, sur les deux jours, prévus pour cette rencontre, le ministre a écouté, presque religieusement, l'ensemble des intervenants, composés des cadres locaux des structures de santé publique de la région Est, mais aussi de privés qui ont été associés à cette démarche. Si pour certaines structures, des manques ou des défaillances ont été enregistrés, notamment celles de la wilaya de Mila, auxquelles le ministre a promis de réserver un traitement spécifique, celles de la wilaya de Béjaïa ont obtenu l'approbation du ministre, tant l'exposé qu'ont livré les responsables de santé étaient très encourageants. Et pour preuve, lorsque le directeur du CHU a évoqué le portail de la maternité de Béjaïa en expliquant : «Nous avons constitué une véritable base de données des parturientes de la wilaya avec le concours de spécialistes de l'informatique en réunissant l'ensemble des informations spécifiques (un questionnaire de 36 points) à chacune d'elles, anonymement cela s'entend, ceci nous permettra d'anticiper sur les accouchements qui vont se dérouler à une date bien précise, sur la base de ce type d'informations, cela nous permet en plus de prévoir tous les moyens humains et matériels pour un accueil efficace, c'est un projet qui attend sa validation, mais d'ores et déjà, nous avons toutes les données des parturientes de la wilaya depuis plusieurs mois déjà. J'ajoute que ce portail profitera en toute discrétion aux mères célibataires qui pourront bénéficier de cette prise en charge dans les meilleures conditions possibles.»

En effet, notre interlocuteur nous apprend que de par cette démarche, la wilaya de Béjaïa va être primée en France pour ses efforts dans le cadre de la Word Quality Commitment.

Par ailleurs et lors de ses multiples interventions, le ministre n'a pas manqué de signaler aux présents la nécessité de la rationalisation des moyens existants dans les structures de santé, il dira à ce propos : «Quand bien même l'on nous signale des insuffisances à travers toutes les structures du pays, c'est en parfaite connaissance de cause que je vous dis que l'existant est déjà énorme, c'est le manque de rationalisation qui fait défaut et je vous invite avant que vous ne formulez vos demandes de bien utiliser ce dont vous disposez entre vos mains, les autres insuffisances, je les accorderai si le besoin est pressant et justifié.»

En effet, cette vision, telle que l'entend le ministre s'articule sur un axe bien précis, à savoir la carte sanitaire du pays qu'il faut impérativement parfaire et mettre à exécution, elle permettra aux professionnels de la santé de mieux gérer leurs activités et une meilleure prise en charge pour le malade.

Le ministre étayera ses propos en disant : «Nous devons arriver à ce que le citoyen sache dès le premier malaise, où se diriger, il est impensable de laisser le malade ou ses accompagnateurs se perdre dans un circuit sanitaire perplexe, insuffisant et souvent fatal.»

Pour cela, le ministre insistera encore plus sur le maillage des structures de santé. C'est le principe, dit de ceinture qui incite les structures de proximité à être opérantes, 24h/24 et dotées au moins d'une radio et d'un laboratoire pour les différentes analyses, cela permettra aux grandes structures comme les CHU de se livrer à d'autres tâches, comme les opérations chirurgicales lourdes ou encore la recherche. Concernant le médicament, le ministre ne tarit pas d'éloges, le gain exceptionnel enregistré sur un médicament que l'on importait à un prix exorbitant, «après une étude approfondie», dira le ministre, «nous avons ramené ce prix de 1 900 $ à 298 $, la boîte».

C'est un autre volet de la santé publique qui fait tache d'huile en ces moments de «disette», d'où l'impérieuse nécessité pour l'Etat d'encourager la production nationale qui avance à grands pas, mais que les pratiques de certains barons du médicament entravent. En revanche et à une question relative à la prise en charge des personnes du troisième âge, dans le cadre de la nouvelle loi sanitaire qui sera présentée aux deux Chambres, le ministre, bien qu'il prévoit certaines améliorations dans une spécialité qui n'a pas eu ce qu'elle mérite, la gériatrie en l'occurrence, il dira : «Nous avons pensé aux personnes âgées quant à leur prise en charge mais je préconise celle des parents, les structures d'accueil que l'on a visitées en Europe ne nous ont guère convaincus.»

Un bémol de la part du ministre qui omet que l'espérance de vie a atteint les 76 ans et qu'à ce titre, la prise en charge de ces personnes, très spécifiques à leur état, nécessite une plus grande attention. Les pathologies liées à cette frange de la population restent méconnues du public, voire des médecins eux-mêmes qui se contentent de prescrire des calmants, sans plus.

N. Benouar

LA CNMA ASSURANCE

Sponsor officiel du SIPA'2015 Oran

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) et la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA) ont officialisé le 8 septembre 2015 la signature d'une convention de partenariat pour accompagner les professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le développement et la diversification de leurs activités.

Dans le cadre de l'organisation de la 6e édition du Salon international de la pêche et de l'aquaculture (SIPA' 2015) autour du thème «Pour une contribution effective des filières de la pêche et de l'aquaculture à la diversification de l'économie nationale», la CNMA contribuera à cet événement à caractère international à travers un sponsoring type Platinium.

Ce partenariat permettra à la Mutualité agricole dans le futur d'accompagner efficacement les professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture, acteurs incontournables du développement de ce créneau qui tend sans cesse de se moderniser à travers divers investissements dans un secteur en plein essor d'une part et d'autre part la CNMA pourra s'impliquer activement dans le monde aquacole et intégrer la gestion et la prévention des risques dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

La CNMA a vu son résultat net marquer un bond de 291% pour atteindre au terme de l'exercice écoulé un montant global de 476 millions de dinars, conforté par la nouvelle stratégie de développement et de modernisation des activités de la caisse, notamment en matière d'extension du réseau commercial, l'investissement dans les programmes de formation du personnel ainsi que les actions de communications mises en place pour satisfaire sa clientèle.

La CNMA a augmenté son capital social qui passe de 1 000 000 000 DA à 3 000 000 000 DA, ce qui va engendrer une augmentation des capitaux propres et donc des ressources stables permettant de renforcer la situation financière de la CNMA qui en découle, contribuant ainsi à une croissance positive.

Avec un réseau commercial aussi dense, soit 67 caisses régionales réparties au Sud, à l'Est, au Centre et à l'Ouest, avec 394 bureaux locaux opérationnels, la Mutualité agricole, un assureur conseil mutualiste de proximité, engagé dans la durée, œuvre à mettre son sociétariat et sa clientèle au centre de ses préoccupations en fidélisant l'existant et conquérant d'éventuels prospects…

R. N.